



LE DÉPARTEMENT

Consultation formelle des opérateurs
dans le cadre de l'Appel à projets
« France Très Haut Débit - Réseaux
d'initiative publique » pour les
investissements envisagés sur le
territoire du Var

Objet de la consultation : La présente consultation formelle s'inscrit dans le cadre des recommandations de l'appel à projets des réseaux d'initiative publique du plan « France Très Haut Débit ».

Elle vise à exposer aux opérateurs les projets d'investissements issus du plan d'action du Projet THD du Var, pour lesquels un financement est sollicité auprès du Fonds de la Société Numérique (FSN)

Septembre 2016

1- Coordonnées du porteur du projet

Le porteur du projet est, dans l'attente de la désignation de la structure de portage regroupant les collectivités ayant la compétence 1425-1, le Département du Var, représenté par M. Marc Giraud, Président du Conseil Départemental

**Département du Var
390, avenue des Lices
CS41303
83076 TOULON Cedex**

Pour tout complément d'information concernant la présente consultation, votre correspondant est :

**Monsieur Jean-Pierre Séval,
Charge de mission SI&TIC
Mail : jseval@var.fr
Tel : 04 83 95 67 17**

2- Modalités de consultation du schéma directeur

Le dossier SDTAN peut être consulté à l'Hôtel du Département dont l'adresse figure ci-dessus. Une mise à jour sera engagée avant la fin de l'année 2016 pour modifier notamment le calendrier de déploiement qui de 3 phases de 5 ans passera à une phase de 6 à 7 ans.

Pour des renseignements complémentaires ou une version électronique du document, le SDTAN est accessible à l'adresse électronique suivante:

- Site du Département :
<http://www.var.fr/amenagement-numerique-du-territoire>
- site de l'ARCEP :
http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/collectivites/SDTAN/VAR_SDTAN83_Rapport_20150129_new.pdf

3- Modalités à suivre par un opérateur tiers souhaitant signaler que le projet proposé sur le Var couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer lui-même un réseau à haut ou très haut débit

Les opérateurs disposent d'un délai de deux mois à compter de la date de publication des informations pour faire part au Département par courrier recommandé avec avis de réception, de leurs projets de déploiement, y compris mutualisés, composante par composante, sur le territoire concerné.

Les opérateurs communiquent notamment

- Un calendrier de réalisation détaillé,
- Une cartographie précise des zones qu'ils couvrent ou dont ils s'engagent à initier le déploiement dans les 3 ans à venir et à les achever au plus tard 5 ans après le début des travaux,
- L'ensemble des éléments justificatifs permettant d'assurer la crédibilité de leurs intentions.

Si plusieurs opérateurs prennent part à un même projet afin de mutualiser leurs efforts, chacun d'eux adresse au porteur de projet un courrier recommandé avec avis de réception attestant de son engagement à l'attention de M. le Président du Conseil Départemental du Var.

Pour tout complément d'information à la présente fiche, prendre contact avec la Mission aménagement numérique du territoire.

4- Cartographie des actions envisagées par la puissance publique sur le territoire du Var

La puissance publique prévoit de construire dans un horizon de 5 à 7 ans 100% du territoire, hors périmètre des 34 communes en zone conventionnée, en technologie FttH soit environ 312 000 prises.

Au-delà des déploiements en fibre optique, des actions de montée en débit (NRA-O et PRM) sont planifiées sur la période s'écoulant de mi 2016 au premier trimestre 2018. Les zones pour lesquelles des opérations de montée en débit sont planifiées ne pourront faire l'objet de déploiement FttH dans un délai minimal de 36 mois suivant leur mise en service.

La liste des opérations prévues est indiquée ci-après :

SR faisant l'objet de MED PRM (35)		
83023BRI99YSRP/99Y	83052ESP9SMSRP/9SM	83070LLA99BSRP/99B
83001ADR9EGSRP/9EG	83101RAM9ESSRP/9ES	83070LLA99LSRP/99L
83101PAM9CASRP/9CA	83016LBEPIESRP/PIE	83070LLA99JSRP/99J
83138TRT9GASRP/9GA	83016LBE99CSRP/99C	83070LLA99KSRP/99K
83138TRT9CUSRP/9CU	83112SCY9CASRP/9CA	83070LLAGAOSRP/GAO
83138TRT9ZTSRP/ZTB	83070LLAMAESRP/MAE	83010BGM9RESRP/9RE
83138TRT9FASRP/9FA	83070LLA99TFSRP/9TF	83010BGM9BSRP/9BS
83029CLA9ADSRP/9AD	83070LLA99CSRP/99C	83122SLL9AGSRP/9AG
83029CLA9CTSRP/9CT	83070LLAAMISRP/AMI	83016LBEFONSRP/FON
83012BJS9PVS RP/9PV	83070LLADAMSRP/DAM	83071LLO022SRP/022
83012BJS99PSRP/99P	83070LLAFERSRP/FER	83071LLO9BASRP/9BA
83052ESP9FERSRP/FER	83070LLALINSRP/LIN	

NRA faisant l'objet d'une opticalisation (18)	
MAY	APH
HCZ	SIL
ATC	SLL
BDU	BGM
CMP	LBS
MAZ	HR2
HVE	PAU
ENT	CB2
SAT	MLE

Département du VAR

PROJET D'AMENAGEMENT NUMERIQUE ENVISAGE

Date : 28/07/2016

Sources :
Le Département
Orange 11/2015
Bd Topo Copyright ©IGN - 2014
ESRI

Légende

- Limite EPCI 2016
- Limite communales
- Camp militaire de Canjuers
- Zone d'intervention privée (34 communes)

Volet Fttm (montée en débit)

- Lien PRM
- Zone arrière de SR retenue PRM (35)
- Lien d'opticalisation de NRA
- Zone arrière de NRA opticalisée (ZNRA) (18)

Volet Fttb

- Collecte minimaliste
- Zone arrière de SRO déployées (481)

